

Mobilité des DPIP 2023 une gestion de maquignons ?



Les résultats de la mobilité printanière des DPIP sont tombés vendredi 16 juin 2023.

Le SNEPAP-FSU félicite les DPIP ayant pu accéder à une mobilité. Toutes nos félicitations aux lauréates et lauréats !

Comme nous avons pu l'indiquer [sur notre dernière communication à ce sujet](#), nous craignons que la mobilité DPIP 2023 soit l'occasion pour la DAP de confirmer la gestion opaque de la mobilité des personnels de direction des SPIP.

Nous avons saisi RH5 afin d'obtenir des éclaircissements sur les résultats de mobilité nous interpellant.

Ce que nous pouvons retenir de l'examen de la mobilité :

- **Revirement jurisprudentiel et application stricte de la règle des 2 ans sur poste.**

Il faudra donc être sur son poste depuis au moins 2 ans pour solliciter une mobilité, quels que soient le poste visé et les arguments avancés (rapprochement de conjoint, dossier social etc.). **Le SNEPAP-FSU remarque toutefois que de rares exceptions existent. Au vu des situations dont nous avons connaissance, nous nous étonnons des éventuels critères appliqués.**

Nous n'avons pas manqué de souligner cette différence de traitement auprès de RH5 et attendons leur réponse.

Le SNEPAP-FSU remarque que les critères d'exception à cette règle ne sont plus cités dans la note mobilité. Nous demandons à la DAP de placer l'intégralité de l'article 16 du décret statutaire des DPIP dans le texte de la note afin que les personnels soient mieux informés. Nous demandons également à la DAP de faire preuve d'une plus grande lisibilité sur son application de ces règles.

- **Les choix opérés par les DISP ont force de loi.**

Peu importe que le candidat respecte les conditions statutaires et présente un parcours professionnel émérite. La DAP préfère :

- Suivre aveuglément l'avis des DISP même lorsqu'elles écartent des candidatures
- Laisser des postes vacants ayant pourtant fait l'objet de demandes de mobilité
- Mettre en concurrence les DPIP en republiant certains postes qui n'auraient pas recueillis suffisamment de candidatures

Quand la cooptation remplace la mutation ! Pour le SNEPAP-FSU, il est incompréhensible que les DISP aient une voix prépondérante sur la question de la mobilité, alors que l'échelon régional est susceptible de méconnaître certaines dispositions légales et que la vision régionale peut biaiser l'analyse objective des candidatures.

Le SNEPAP-FSU dénonce que les DPIP qui souhaitent muter sur une autre DISP risquent d'être confronté.e.s à d'importantes difficultés sauf à disposer d'un solide réseau.

Le SNEPAP-FSU demande à la DAP de se doter d'une réelle politique de carrière pour les DPIP, ces personnels attendent plus d'une administration centrale simple courroie de transmission !

- **L'administration ne tient pas compte de l'ordre prioritaire des vœux des candidat.e.s.**

La **DAP pioche parmi les postes sollicités par les candidat.e.s au détriment de leurs choix** invoquant, par exemple, un profilage des postes selon le grade du ou de la candidate. Certain.e.s DPIP se voient ainsi affecté.e.s sur leur dernier choix alors que certains postes demandés prioritairement restent vacants et seront probablement proposés à des ANT. En effet au vu du très grand nombre de postes vacants, les sortant.e.s de l'ENAP ne seront pas en nombre suffisant. **Nous engageons ainsi les DPIP à la plus grande vigilance quant au classement de leurs postes !**

Le SNEPAP-FSU demande à la DAP de clarifier ce point, les vœux inscrits sur Harmonie et sur l'annexe sont-ils des vœux hiérarchisés ou s'agit-il d'une liste sans priorisation ?

***In fine* nous avons le sentiment que la question de la carrière des DPIP repose sur une seule vision : celle des DISP simplement relayée au niveau de la DAP.**

Pour le SNEPAP-FSU, les DPIP ne sont pas des pions que la DAP peut déplacer à sa guise !

La DAP se doit d'accompagner les personnels de direction des SPIP en fixant un cadre sécurisé et ambitieux à leurs parcours professionnels, d'autant plus que les DPIP attendent toujours une revalorisation de leur statut à la hauteur de leurs engagements et responsabilités !

Nous invitons les DPIP s'interrogeant sur les résultats à nous solliciter !